

*La CCSA construit
l'avenir du territoire*

OBJECTIF 2030

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal
de la Communauté de Communes
Sud-Avesnois**



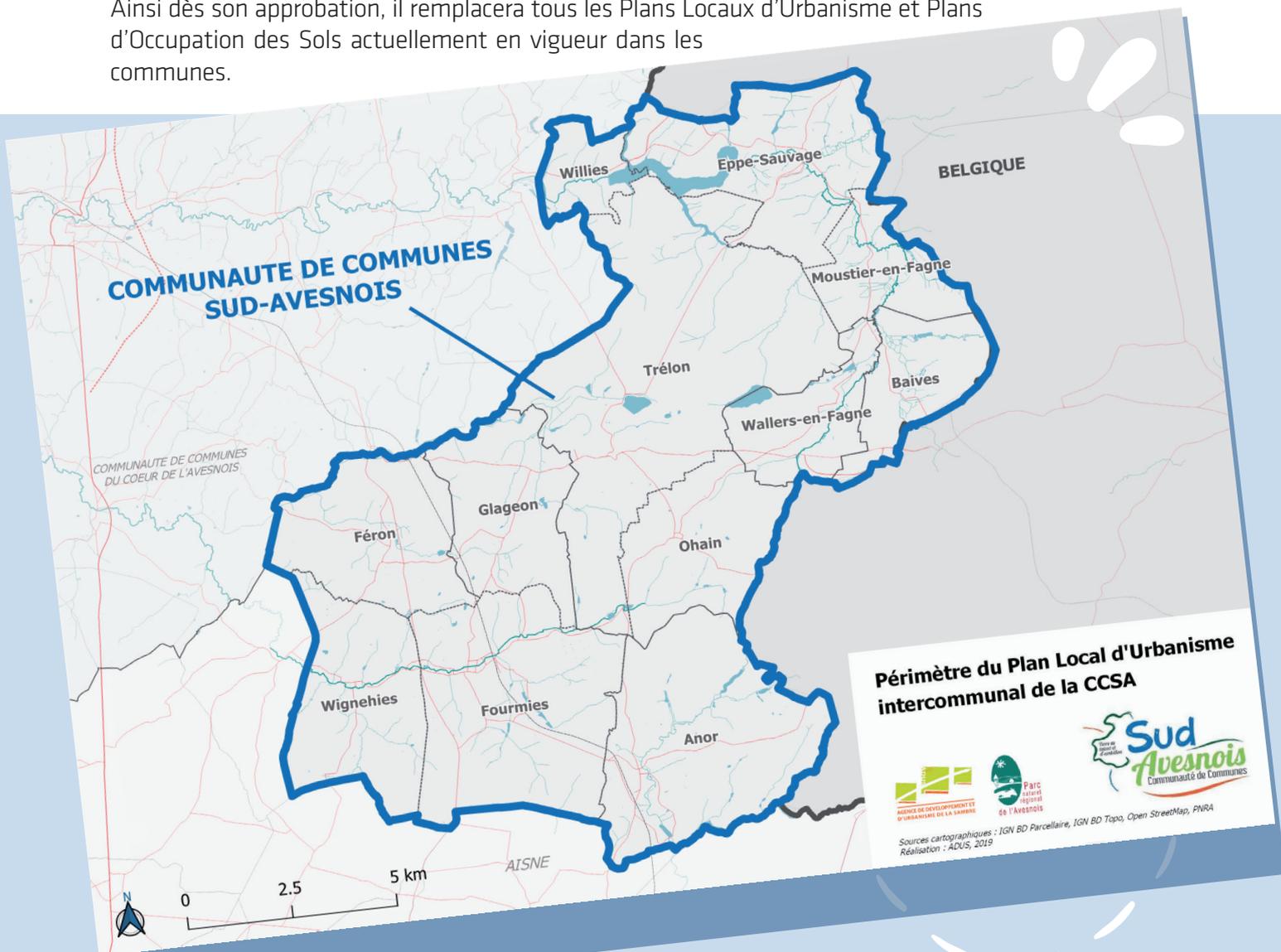
LE PLUI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal, ou PLUi**, a pour objectif de définir l'aménagement du territoire des 12 communes de la CCSA dans différents domaines :

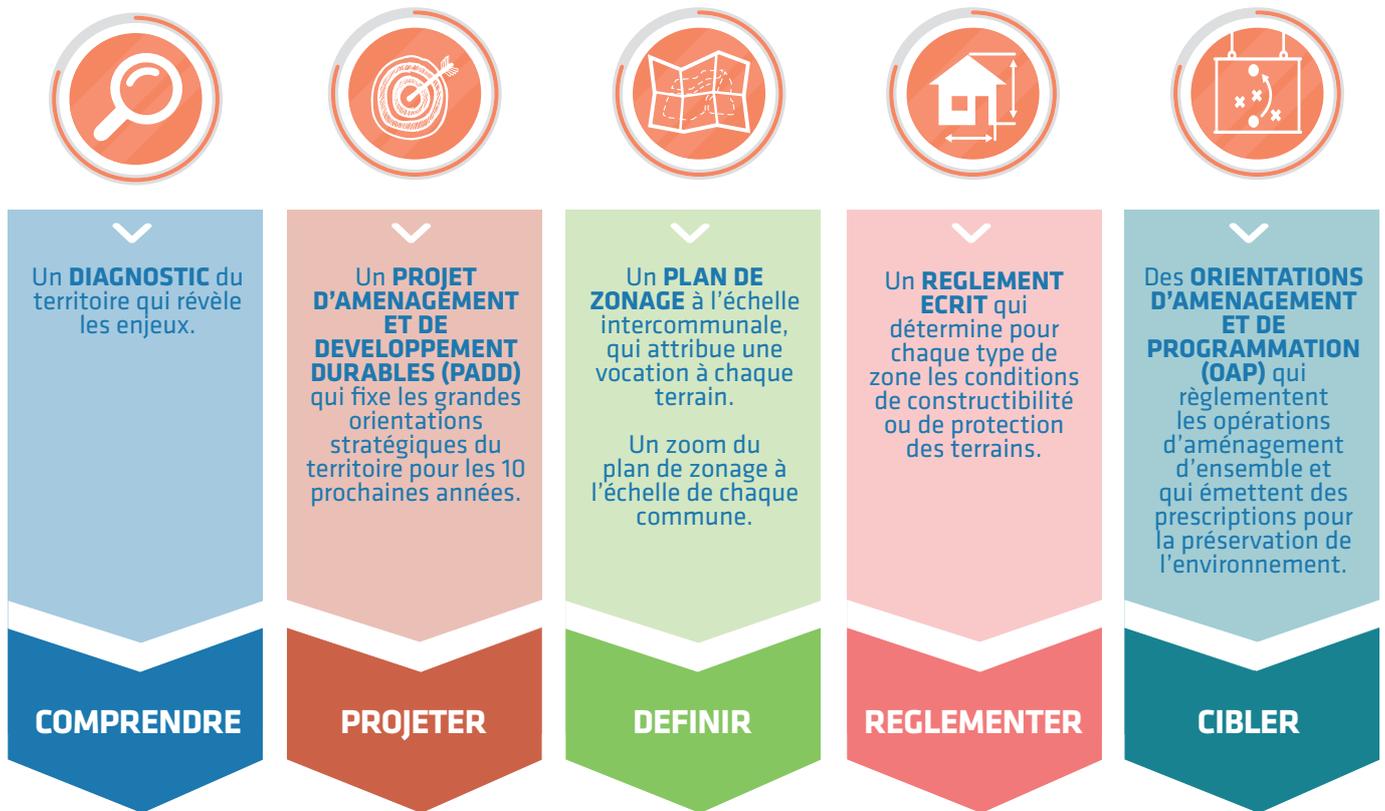
habitat
économie
environnement
infrastructures
mobilité

Le PLUi édicte **LES RÈGLES D'UTILISATION DU SOL** qui s'imposent à tous durant 10 ans (où et comment construire, rénover, aménager, ...).

Ainsi dès son approbation, il remplacera tous les Plans Locaux d'Urbanisme et Plans d'Occupation des Sols actuellement en vigueur dans les communes.



QUE CONTIENT LE PLUI ?



QUAND LE PLUI S'APPLIQUERA-T-IL ?

La Communauté de Communes Sud Avesnois a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération du Conseil de Communauté le 17 mars 2017. Les travaux d'élaboration du document ont débuté en 2018 et s'étaleront jusque 2020.

Durant l'année 2020, le projet de PLUi sera arrêté pour être soumis à enquête publique.

Les règles d'urbanisme du PLUi s'appliqueront à partir de sa date d'approbation.





OÙ SE RENSEIGNER SUR LE PLUI ET COMMENT PARTICIPER ?

LES INFORMATIONS ET ACTUALITÉS SUR LE PLUI
SONT DISPONIBLES À TOUT MOMENT :



AU SIÈGE DE LA CCSA
Zone de la Marlière
2 Rue du Général Raymond
Chomel
59610 Fourmies
03.27.60.65.24



SUR INTERNET
cc-sudavesnois.fr/plan-local-urbanisme-intercommunal
www.facebook.com/ComdeComSudAvesnois

POUR FORMULER DES REMARQUES :



PAR ÉCRIT
dans les registres mis à
disposition du public au siège
de la CCSA et dans les 12
mairies du territoire
ou
par courrier au siège de
la CCSA



PAR MAIL
à
contact@cc-sudavesnois.fr



**LORS DES RÉUNIONS
PUBLIQUES
ET
LORS DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE**